

Égalité femmes / hommes la CFDT mobilisée !

Écarts de rémunération, accès limité aux responsabilités, précarité de l'emploi et chômage, double journée professionnelle/familiale... malgré des avancées, le déséquilibre persiste.

La CFDT revendique du concret

La CFDT l'a exigé pour 2010 : l'égalité professionnelle est inscrite dans l'ensemble des grandes négociations de l'Agenda social entre État et partenaires sociaux.

Dans le cahier revendicatif de la CFDT :

- la question de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être traitée dans toutes les négociations nationales : emploi, partage des richesses, mixité dans les lieux de discussion, de concertation et de négociation de l'entreprise, harcèlement et violences au travail ;
- l'État doit assumer sa part de responsabilité en modernisant des politiques publiques destinées à concilier vie professionnelle et familiale : garde des enfants, congé parental... pour favoriser l'entrée et le maintien des femmes sur le marché du travail et le partage des tâches ménagères et familiales ;
- des mesures concrètes sont urgentes en matière de prévention et de prise en charge des violences conjugales et doivent, à terme, faire l'objet d'une loi cadre sur le modèle de la loi espagnole.

Avec la CFDT, exigeons :

- du concret sur la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans les négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires, le gouvernement a donné aux entreprises jusqu'au 31 décembre 2010 ;
- des mesures pour que les femmes puissent accéder aux responsabilités et connaître des perspectives d'évolution comparables à celles des hommes ;
- la diminution de la précarité et du chômage des femmes :
 - en encadrant le recours au temps partiel court et subi,
 - en garantissant l'égalité d'accès à la formation continue ;
- des dispositions qui permettent une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale, par exemple :
 - développer des réseaux de garde d'enfants accessibles à tous,
 - aménager le temps de travail,
 - réformer le congé parental pour mieux le rémunérer et pour un meilleur partage des charges familiales entre les deux parents,
 - garantir les droits des salariés au retour du congé maternité et parental ;
- des mesures pour garantir l'indépendance économique des femmes contraintes de quitter leur emploi à la suite de violences conjugales, en complément de celles mises en place par les partenaires sociaux en matière de chômage.

Égalité femmes / hommes on a tous à y gagner !